

**U.O.C. DIREZIONE MEDICA OSPEDALIERA**

# **DÉCLARATION DE NAISSANCE**



## **QU'EST-CE QUE C'EST?**

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant en vue de l'enregistrement du nouveau-né dans le registre municipal de l'État Civil.

Grâce à la loi n°127/1997, la déclaration peut être faite également auprès d'un « Centre de Naissance », c'est-à-dire auprès de l'hôpital ou de la clinique où a eu lieu la naissance.

La déclaration de naissance doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de l'accouchement, celui-ci n'étant pas compté dans le délai, au cas où la déclaration soit faite au Centre de Naissance, ou dans les 10 jours qui suivent, au cas où la déclaration soit faite à la Mairie de résidence des parents ou à la Mairie de résidence de la mère, si les parents ont des résidences différentes.

(Les parents peuvent éventuellement décider de déclarer la naissance à la Mairie du lieu de naissance qui pourvoira ensuite à envoyer le document à la Mairie de résidence de la mère).

Dans ce cas, les parents seront invités à déclarer leurs données personnelles du nouveau-né avant la décharge, afin de permettre l'acceptation de l'admission administrative.

Cas particuliers:

- enfants nés de parents résidant à l'étranger, italiens ou étrangers, la naissance

doit être déclarée au Centre de Naissance (dans les trois jours) ou au Service de l'État Civil de la Mairie du lieu de naissance (dans les dix jours);

- enfants nés de parents étrangers résidant en Italie, la déclaration de naissance doit être faite au Centre de Naissance (dans les trois jours) ou au Service de l'État Civil de la Mairie de résidence des parents en Italie (dans les dix jours);

### **OÙ FAIRE LA DÉCLARATION DE NAISSANCE DANS CET HÔPITAL?**

Le Bureau des Naissances de l'Azienda Ospedale-Università Padova  
**se situe au rez-de-chaussée de la Palazzina Divisione Ostetrica**

**Il est ouvert lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 10h00**

L'accès se fait sur rendez-vous qui peut être réservé, pendant l'hospitalisation en puerpéralité, au 2ème étage.

### **QUI EFFECTUE LA DÉCLARATION DE NAISSANCE?**

- parents mariés: l'un ou l'autre des parents peut effectuer la déclaration de naissance;
- parents non mariés: si les deux parents reconnaissent l'enfant, la mère et le père doivent se présenter ensemble pour signer conjointement la déclaration. Celle-ci peut être rendue même si l'un des parents ou les deux se sont remariés ou sont divorcés.
- enfant naturel reconnu seulement par la mère: c'est la mère qui effectue la déclaration.
- enfant naturel reconnu seulement par le père: c'est le père qui effectue la déclaration.

### **QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER?**

1. Acte de naissance original (délivré par la sage-femme).
2. Documents d'identité des deux parents (même si un seul des deux se présente, les parents étant mariés).
3. Passeport et, s'ils en sont munis, permis de séjour pour les parents étrangers. Les parents qui ne connaissent pas l'italien devront être accompagnés par un médiateur culturel qui peut être requis par le coordinateur des soins infirmiers.

Quelques jours après la déclaration de naissance auprès de notre Centre de Naissance, il sera possible de contacter la Mairie de résidence pour demander, si nécessaire, le Certificat de Naissance.

### **COMMENT FAIRE LA CARTE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET CHOISIR LE PÉDIATRE?**

La carte régionale de sécurité sociale (sur papier) et le choix du pédiatre peuvent se faire seulement après que la déclaration de naissance ait été faite. Il suffit de présenter:

- le certificat délivré par le Bureau des Naissances;
- la carte de sécurité sociale de la mère sur papier;
- le nom du pédiatre choisi.

Les guichets qui effectuent ce service se situent dans le Bureau des Naissances, et sont ouverts du lundi au vendredi de 11.00 à 12.00. Ce service est offert uniquement aux résidents de l'Azienda Ulss n° 6 de Padoue. En cas d'appartenance à une Azienda Ulss différente, même dans le cas où la mère soit domiciliée à Padoue, il est indispensable de se rendre aux bureaux du district de la Ulss de référence.

### **ET LA CARTE DE SÉCURITÉ SOCIALE TEAM?**

La Carte Européenne d'Assurance Maladie (TEAM) sera automatiquement envoyée à l'adresse de résidence de la mère par l'Agenzia delle Entrate. Sa requête n'est donc pas nécessaire. Cette carte certifie l'association du code fiscal avec les données personnelles indiquées, remplaçant ainsi la carte verte du code fiscal.

**EN CAS DE NON-RÉGULARITÉ DES DOCUMENTS SOUMIS, LA DÉCLARATION DE NAISSANCE SERA ANNULÉ, APRÈS VÉRIFICATION, PAR LES ADMINISTRATIONS COMPÉTENTES.**